

Commune de
Soisy/Montmorency

Syndicat de Communes
pour l'Étude, la Réalisation et la Gestion d'Installations
Sportives



S.C.E.R.G.I.S.

DÉCISION DU PRÉSIDENT

Objet:

Renouvellement de
la Convention
d'occupation d'un
logement sis 68 rue
du Docteur
Schweitzer

PRISE LE 11 janvier 2023 EN APPLICATION DE LA
DÉLÉGATION D'ATTRIBUTIONS DU COMITÉ SYNDICAL
RÉSULTANT DE LA DÉLIBÉRATION DU 22 JUIN 2020

LS/KU

Le président du S.C.E.R.G.I.S,

VU les statuts du syndicat,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5211-10,

VU la délibération du 22 juin 2020 aux termes de laquelle il a reçu délégation d'attributions du comité syndical,

CONSIDÉRANT la nécessité que **Monsieur Romuald LEBRUN**, agent des services techniques de la Ville de Soisy- sous- Montmorency, puisse y loger,

DÉCIDE

Art.1- La location d'un pavillon de type **F4** sis **68 rue du Docteur Schweitzer** à Soisy-sous-Montmorency, est consentie à **Monsieur Romuald LEBRUN**, Adjoint technique principal, à compter du **01 février 2023** pour une durée d'un an, soit jusqu'au **31 janvier 2024**. Son renouvellement se fera à sa date d'anniversaire.

Art.1- La recette en résultant, s'élevant à la somme mensuelle de **300,50 €** (trois cents euros et cinquante centimes) hors charges sera imputée au budget de l'exercice en cours.

Le président

LUC STREHAIANO

Acte certifié exécutoire le 18 JAN. 2023

Les formalités de publicité ayant été

Effectuées le 18 JAN. 2023

Et la décision ayant été notifiée par

Le représentant de l'état le 18 JAN. 2023

NOTIFIÉ-le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise ou d'un recours gracieux auprès du SCERGIS, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La délibération ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut également être saisi directement par les personnes physiques et morales par l'intermédiaire de l'application « Télérecours citoyens » (information et accès au service disponible à l'adresse suivante : <https://www.telerecours.fr>)